

Pratiques avancées et leadership en nutrition et diététique 2

Domaine : Santé

Filière : MSc en Sciences de la santé (MScSa)

Orientation : Nutrition et diététique

1. Caractéristiques du module

2025-26

Code : S.SA.371.DIPA2.F.25

Type de formation : Bachelor Master MAS DAS CAS Autres : ...**Type de module :**

- Module obligatoire interprofessionnel
- Module obligatoire spécifique à l'orientation
- Module à option facultatif
- Module à option obligatoire
- Module travail de master
- Autres : ...

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Autres :

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Autres : ...
- Semestre de printemps
- Semestre d'automne

2. Organisation

Crédits ECTS : 5 ECTS

Répartition du temps de travail : Temps de cours : 30h ; Temps de travail personnel moyen estimé : 120h

Lieu(x) de cours : principalement Genève

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Allemand
- Autres
- Italien
- Anglais

3. Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Compétences principales visées

- Intégrer l'analyse des enjeux systémiques, sociaux et environnementaux dans ses activités et son milieu professionnel.
- Conduire l'implantation de pratiques scientifiquement fondées, appropriées et visant l'intérêt des bénéficiaires.
- Assurer une communication efficace et adaptée

Objectifs généraux du module

Le module DIPA2 vise à développer une vision de santé publique en nutrition ainsi qu'à acquérir les compétences nécessaires pour analyser des problématiques nutritionnelles de santé publique, développer, implémenter et évaluer des solutions efficaces et durables pour améliorer la santé de la population par une alimentation équilibrée.

Les objectifs généraux de ce module sont les suivants :

- Concevoir et planifier des interventions nutritionnelles basées sur les évidences scientifiques et adaptées au contexte au niveau individuel, communautaire et populationnel :
 - Analyser les besoins en termes de prévention et thérapie nutritionnelles dans une situation de maladie chronique au niveau individuel, communautaire et populationnel.
 - Choisir et appliquer un modèle de changement de comportement adapté à un contexte spécifique.
 - Justifier, en se basant sur une argumentation solide, une intervention nutritionnelle de santé publique d'un point de vue éthique.
 - Développer un plan de communication.
- Se positionner, développer des collaborations et des actions stratégiques par un leadership d'action affirmé.
- Développer les compétences nécessaires pour définir une prestation alimentaire qui corresponde à des objectifs de santé publique et environnementaux et qui réponde aux attentes et besoins des bénéficiaires :
 - Identifier les impacts d'une politique d'alimentation durable sur le respect de critères nutritionnels
 - Répertoire, analyser et inclure des normes nutritionnelles et environnementales existantes dans un label qualité

5. Contenu et formes d'enseignement

Contenus

- Analyse de guidelines nutritionnelles portant sur les maladies chroniques et l'environnement. Exemple de mise en œuvre au niveau d'un canton.
- Processus de soins en nutrition appliqué au niveau individuel et populationnel dans un contexte de maladies chroniques et de baisse des impacts climatiques
- Modèles de changement de comportement au niveau individuel, de groupe et populationnel
- Enjeux éthiques en santé publique
- Conceptualisation, argumentation, planification et implémentation d'une intervention de prévention, de thérapie nutritionnelle ou de baisse des impacts climatiques dans une perspective de santé globale
- Évaluation d'un projet d'intervention nutritionnelle au niveau d'un groupe ou d'une population
- Communication : identification des publics-cibles et des canaux adéquats, définition de messages clairs
- Lobbying : analyse des méthodes utilisées par les parties prenantes pour influencer sur la prise de décision politique, Proposer des mesures concrètes pour agir et exercer un contre-balancier (empowerment)
- Leadership : réflexion sur le rôle et les caractéristiques des leaders en santé publique
- Durabilité, alimentation durable et cycle de vie des produits alimentaires. Interprétation et utilisation des écobilans.

Formes d'enseignement

Cours magistraux, recherche de littérature et lecture, analyse de cas, travail personnel et de groupe.

Exigences de fréquentation

La réalisation de l'ensemble des activités de préparation des cours spécifiées dans les descriptifs de cours est obligatoire. En cas d'absence à plus de 2 demi-journées, un complément sous forme d'un travail écrit de qualité suffisante sera exigé pour pouvoir se présenter à l'examen oral.

6. Modalités d'évaluation et de validation

La validation du module repose sur l'évaluation de :

- a) Un dossier écrit rédigé individuellement portant sur l'alimentation durable (1/3 de la note)
- b) Un examen oral individuel portant sur la nutrition en santé publique (2/3 de la note)

La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux parties a et b selon les coefficients spécifiés ci-dessus. Les notes partielles sont attribuées au dixième et la moyenne du module est arrondie au demi-point.

Le module est validé si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible, en cas de note au module, arrondie au demi-point, égale à 3.5.
 Pas de remédiation
 Autre (précisez) : ...

La remédiation portera sur la ou les parties jugées insuffisantes. Si le **dossier écrit (a)** est insuffisant, un complément est demandé. Si l'**examen oral (b)** est insuffisant, un nouvel examen est réalisé. Les modalités et délais pour la remédiation seront transmis au moment de la décision de remédiation. Si le ou les compléments ne sont pas rendus, un échec à la remédiation est prononcé.

Lorsque les résultats de la remédiation sont suffisants, la note de 4 est attribuée au module et les crédits sont alloués. En cas d'échec à la remédiation, la note du module reste celle obtenue avant remédiation, les crédits ne sont pas alloués et le module doit être répété.

Répétition

En cas de note au module, arrondie au demi-point, inférieure à 3.5, le module est répété, en principe l'année suivante. Une note au module, arrondie au demi-point, inférieure à 4 à la répétition entraîne l'échec définitif.

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'Intelligence Artificielle générative dans le cadre du module seront précisées lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant-e (référence : moodle HES-SO numérique – [l'IA dans l'enseignement à la HES-SO](#) - Etudier avec l'IA). Toute utilisation d'une IA générative dans des activités pour lesquelles elle a été interdite sera sanctionnée et assimilée à une fraude.

9. Bibliographie principale

Voir syllabus de cours

10. Enseignant-es

Enseignantes : Delphine Amstutz, Sophie Bucher Della Torre, Sidonie Fabbì, Sébastien Humbert, Maaïke Kruseman, Lisa Moussaoui, Raphaël Reinert.

Nom de la responsable de module : Sophie Bucher Della Torre

Descriptif validé le 12.02.2026 *par Ludivine Soguel Alexander*